



DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Séance du 12 août 2009

Présidence de M. Pascal Broulis, président

Sur proposition du DSE

LE CONSEIL D'ETAT DECIDE :

- d'approuver les projets de parcs naturels régionaux Gruyère Pays-d'Enhaut et Parc Jurassien Vaudois, sous réserve d'une décision identique de l'OFEV;
- d'accepter les projets de courrier du Conseil d'Etat adressés à l'Office fédéral de l'environnement
- de charger le SFFN-CN de la négociation technique des conventions programmes sur les parcs naturels avec l'OFEV sur la base de la présente décision et de suivre les projets durant la période 2009 - 2011.

Décision prise par voie de circulation le 30 juillet 2009

Extrait conforme, l'atteste
LE CHANCELIER

Vincent Grandjean